

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : gigasept® instru AF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/ Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL
50 Boulevard National

92250 La Garenne-Colombes
France
Téléphone: + 33 (0) 1 42 91 42 42
Téléfax: + 33 (0) 1 42 91 42 88
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Department
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com
(schülke France SARL: +33-(0)-142914242)
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS / ORFILA : +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et de

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

	graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche.
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un méde-

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

cin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acétate de cocospropylénediamineguanidium
N-dodécylpropane-1,3-diamine
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium

Etiquetage supplémentaire

Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1-phénoxypropane-2-ol	770-35-4 212-222-7 --- ---	Eye Irrit. 2; H319	>= 30 - < 50
Acétate de cocospropylénediamineguanidium	--- 939-650-3 --- 01-2119980967-14-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	>= 10 - < 20
Tridecanol, branched, ethoxylated	69011-36-5 500-241-6 --- --- ---	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
Éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

gigasept® instru AF **No Change Service!**Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

	01-2119457610-43-XXXX		
N-dodécylpropane-1,3-diamine	90640-43-0 292-562-0 - - - 01-2119957843-25-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400; M = 100 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	>= 5 - < 10
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	68424-85-1 270-325-2 - - - 01-2119965180-41-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	>= 2,5 - < 3
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Faire boire des petites quantités d'eau.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

gigasept® instru AF No Change Service!

Version 07.03 Date de révision: 06.05.2020 Date de dernière parution: 13.05.2019
 Date de la première version publiée: 10.10.2007

tion sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: -5 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3	FR VLE
Propane-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-phénoxypropane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	25,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

Acétate de cocospropylénediamineguanidinium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,88 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
N-dodécylpropane-1,3-diamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,0395 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0056 mg/kg p.c./jour
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3
Propane-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-phénoxypropane-2-ol	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,38 mg/kg
	Sédiment marin	0,038 mg/kg
	Sol	0,02 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	10 mg/l
Acétate de cocospropylénediamineguanidinium	Eau douce	0,0004 mg/l
	Eau de mer	0,00004 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	10 mg/kg
	Sédiment marin	1 mg/kg
	Sol	3,7 mg/kg
Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
N-dodécylpropane-1,3-diamine	Eau douce	0,0032 mg/l
	Eau de mer	0,00032 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,205 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00065 mg/l

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

	Sédiment marin	0,172 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1,72 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	10 mg/kg poids sec (p.s.)
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,4 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00016 mg/l
Propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Oral(e)	160 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: vert
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 9,1 - 9,5 (20 °C) Concentration: 100 %
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: env. 90 °C
Point d'éclair	: 36 °C Méthode: DIN 51755 Part 1
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Densité de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: env. 0,99 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible

gigasept® instru AF **No Change Service!**Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: env. 30 mPa*s (20 °C) Méthode: DIN 54453
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides)	: N'entretient pas la combustion.
Indice de réfraction	: 1,455 - 1,461

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: 1.195 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: 14,7 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007**Composants:****1-phénoxypropane-2-ol:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Tridecanol, branched, ethoxylated:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg
Méthode: Valeur de littérature

Éthanol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 8.300 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 200 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 423
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

gigasept® instru AF No Change Service!Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg
Evaluation: Nocif par contact cutané.

Propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.840 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Composants:**1-phénoxypropane-2-ol:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
|| BPL : non

Propane-2-ol:

|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques : Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:**1-phénoxypropane-2-ol:**

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Irritation des yeux

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Tridecanol, branched, ethoxylated:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : Test de Draize
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Éthanol:

|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Irritation des yeux

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Remarques : Provoque des brûlures aux yeux.

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Propane-2-ol:

|| Résultat : Irritation des yeux

gigasept® instru AF *No Change Service!*

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Éthanol:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Remarques	:	non applicable, substance corrosives
-----------	---	--------------------------------------

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	oui

Propane-2-ol:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Méthode: OCDE ligne directrice 471
-----------------------	---	---

gigasept® instru AF No Change Service!Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: N'est pas mutagène
BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules
germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test
d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-
lique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
BPL: ouiMutagenicité sur les cellules
germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-
maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.**Propane-2-ol:**Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Esche-
richia Coli
Résultat: N'est pas mutagèneGénotoxicité in vivo : Espèce: Souris
Méthode: Mutagenicité: Essai du micronoyau
Résultat: N'est pas mutagèneMutagenicité sur les cellules
germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.**Cancérogénicité****Composants:****1-phénoxypropane-2-ol:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007**Éthanol:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Propane-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****1-phénoxypropane-2-ol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 477,5 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Téragogénicité: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

Toxicité pour le développement: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
 Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 414
 BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
 - Evaluation

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Effets sur la fertilité : Remarques: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Éthanol:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.
 - Evaluation

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
 Espèce: Rat
 Souche: Wistar
 Voie d'application: Oral(e)
 Dose: 1.25, 5.0, 20.0 milligramme par kilogramme
 Tératogénicité: NOAEL: 20 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction : Selon l'expérience n'est pas prévisible
 - Evaluation

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
 Espèce: Rat, mâle et femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg
 Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 41 - 83 Poids corporel mg / kg
 Fertilité: NOAEL: 139 - 198 Poids corporel mg / kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 416
 Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
 BPL: oui

gigasept® instru AF **No Change Service!**Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,1 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 81 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Propane-2-ol:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****1-phénoxypropane-2-ol:**

Remarques : Donnée non disponible

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Remarques : Donnée non disponible

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Remarques : Donnée non disponible

Éthanol:

Remarques : Donnée non disponible

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Remarques : non déterminé

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

Propane-2-ol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Remarques : Ingestion
Appareil gastro-intestinal
Système immunitaire
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:**1-phénoxypropane-2-ol:**

|| Remarques : Donnée non disponible

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

|| Voies d'exposition : Ingestion
|| Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Tridecanol, branched, ethoxylated:

|| Remarques : Donnée non disponible

Éthanol:

|| Remarques : Donnée non disponible

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Voies d'exposition : Ingestion
|| Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire
|| Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

|| Remarques : Donnée non disponible

Propane-2-ol:

|| Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Acétate de cocospropylénediamineguanidium:**

|| Espèce : Rat, mâle et femelle
|| NOAEL : 30 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 14 jours
|| Nombre d'expositions : täglich

gigasept® instru AF **No Change Service!**Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

|| Méthode : OCDE ligne directrice 407
|| BPL : oui

Tridecanol, branched, ethoxylated:

|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 50 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 2 années
|| Organes cibles : Coeur, Foie, Reins

Éthanol:

|| Espèce : Rat
|| NOAEL : 1.730 mg/kg
|| LOAEL : 3.160 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 90 d

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Espèce : Rat, mâle et femelle
|| NOAEL : 0,4 mg/l
|| Voie d'application : Ingestion
|| Durée d'exposition : 90 jours
|| Dose : 0.1, 0.4, 1.5, 6
|| Méthode : OCDE ligne directrice 408
|| Organes cibles : Organes digestifs

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

|| Espèce : Rat, mâle
|| NOAEL : 31 mg/kg
|| Voie d'application : Oral(e)
|| Durée d'exposition : 90 jours
|| Méthode : OCDE ligne directrice 408
|| BPL : oui

Propane-2-ol:

|| Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 280 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 370 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 55,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,707 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,058 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0197 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00316

gigasept® instru AF **No Change Service!**Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

		mg/l Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10	
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,125 mg/l Durée d'exposition: 9 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE ligne directrice 212 BPL: oui	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,025 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui	
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1	

Tridecanol, branched, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,73 mg/l Méthode: QSAR
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,36 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: QSAR

Éthanol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l Durée d'exposition: 48 h
----------------------------	--

gigasept® instru AF No Change Service!

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 0,148 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna): 0,032 mg/l
Type de Test: Test de Reproduction
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: 21 jours

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,0652 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 68 mg/l
Méthode: OECD 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,032 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 0,85 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 : 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0042 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chro- nique pour le milieu aqua- tique)	:	1

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique CE50 (Algues vertes): 1.800 mg/l Durée d'exposition: 7 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Selon les critères de l'OCDE, le produit est potentiellement biodégradable (inherently biodegradable). Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
------------------	---	---

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 72 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F
------------------	---	--

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

Biodégradabilité	:	Concentration: 5 mg/l Résultat: Biodégradable Biodégradation: 64 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5
------------------	---	---

gigasept® instru AF *No Change Service!*

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

||| BPL: non

Tridecanol, branched, ethoxylated:

||| Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Éthanol:

||| Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

||| Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 66 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

||| Biodégradabilité : Concentration: 5 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95,5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Propane-2-ol:

||| Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-phénoxypropane-2-ol:

||| Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,41 (24,1 °C)
octanol/eau Méthode: OCDE ligne directrice 107

Acétate de cocospropylénediamineguanidium:

||| Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Tridecanol, branched, ethoxylated:

||| Bioaccumulation : Remarques: Aucune raisonnablement prévisible.

||| Coefficient de partage: n- : Remarques: Non applicable

gigasept® instru AF *No Change Service!*

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

|| octanol/eau

Éthanol:

|| Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

|| Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,14
Méthode: Valeur calculée

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

|| Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,6 (24,7 °C)

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

|| Bioaccumulation : Durée d'exposition: 35 d
Concentration: 0,076 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 79
BPL: oui
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Propane-2-ol:

|| Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation
(log Pow <= 4).

|| Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,05 (20 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Éthanol:

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Mobilité : Milieu: Sol
Remarques: Mobile dans les sols

|| Répartition entre les compar-
timents environnementaux : Milieu: Sol
Koc: 10400
Méthode: OCDE ligne directrice 106

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Propane-2-ol:

gigasept® instru AF **No Change Service!**Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

|| Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:**Éthanol:**

|| Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

N-dodécylpropane-1,3-diamine:

|| Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

ADR	: UN 1903
IMDG	: UN 1903
IATA	: UN 1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: DÉINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acétate de cocospropylénediamineguanidium, Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium)
IMDG	: DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Cocosalkylpropylendiaminbiguanidiniumdiacetate, Alkyl(C12-16)diméthylbenzylammoniumchloride)
IATA	: Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (Cocosalkylpropylendiaminbiguanidiniumdiacetate, Alkyl(C12-16)diméthylbenzylammoniumchloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: C9
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 856
Instruction d'emballage (LQ)	: Y841
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Corrosive
IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 852
Instruction d'emballage (LQ)	: Y841
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

gigasept® instru AF *No Change Service!*Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

gigasept® instru AF **No Change Service!**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 13.05.2019
07.03	06.05.2020	Date de la première version publiée: 10.10.2007

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4510, 4511, 4734
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 11,81 %

Règlement (CE) no : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface non ioniques
648/2004, comme amendé
Autres constituants: Désinfectants

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.

gigasept® instru AF No Change Service!Version
07.03Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019

Date de la première version publiée:
10.10.2007

- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- Skin Corr. : Corrosion cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
- FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
- FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de

gigasept® instru AF *No Change Service!*

Version
07.03

Date de révision:
06.05.2020

Date de dernière parution: 13.05.2019
Date de la première version publiée:
10.10.2007

Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.